## HORN EST ENVOYE EN PRISON

Sur son aveu d'avoir causé des dégats à Vanceboro, le dynamitard est condamné à trente jours de détention Un journal allemand de New-York dit qu'il doit

Vanceboro, Maine, 5. - En atten-, des Etats-Unis dans le Maine au su

plosion sous l'extrémité canadienne du pont du Pacifique Canadien sur la rivière Sainte-Croix et d'avoir malicieusement endommagé des propriétés du côté américain où des fenêtres ont été brisées. Horn a admis sa culpabilité. Plusieurs témoins étaient présents à l'enquête devant le juge Smith, mais on ne les a pas entendus, et, on

tus politique de Werner Horn, l'Etat

à trente jours de prison. On croit que, avant l'expiration de ce délai,

Horn sera remis aux autorités fédé-

rales, qui décideront s'il devra être

être puni.

a disposé de la cause sommairement. Demain Horn sera conduit à la prison de comté, à Machias, mais, comme le chemin de fer, y conduisant, passe en grande partie sur le territoire canadien, Horn y sera conduit en passant par Bangor et Washington, soit un détour de 200 mil-

les. Le prisonnier arrivera à Machias ce soir. ON ATTEND LES PROCEDURES

CANADIENNES. WAshington, 5. - Les autorités du

département de l'Etat ont déclaré hier soir que c'est aux autorités esnadiennes maintenant d'instituer des le droit de réclamer la protection de procédures devant un commissatre l'hospitalité américaine.

dant que Washington décide du sta- jet de Werner Horn. D'ici la fin de cette nouvelle enquête on ne s'occupera pas d'extra-dition ici. du Maine a condamné ce dynamitard Les prétentions de Horn d'avolt

commis un délit politique et de ne s'être pas trouvé en territoire canaextradé à la demande de l'ambassadien feront aussi sujet de l'enquête deur anglais, Sir Cecil Spring-Rice. devant le commissaire. Les autorités ici ne croient pas que

La plainte portée contre Werner Horn est d'avoir provoqué une exla cause vienne devant eux d'ici un mois. Le délit de destruction de ponts en-

traine l'extradition et si les autorités canadiennes prouvent que Horn a perpetre son forfait sur le sol canadien son extradition sera probablement recommandé par le commissaire. Le département d'Etat sers appelé à se prononcer aussi sur la relation du délit avec l'état de guer-

re qui sévit actuellement. L'ambassade allemande n'a pas déclaré si elle ferait des démarches en faveur de Horn. Le prince Holgfell attaché de l'ambassade, a cependani demantlé au secrétariat d'Etat des renseignements sur cette affaire.

ARTICLE DU "STAATS ZEITUNG" New-York, 5. - Le "Staats Zei-

tung" commentant hier l'incident Horn, dit que cet acte d'un déséquilibré sert à créer une opinion défavorable contre l'Allemagne et les Germano-américains. Horn merite d'être puni, dit le journal, et des personnes de cette sorte n'ont pas